À partir du 1er janvier 2022

JE DÉPOSE MES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

EN LIGNE
GRATUITEMENT

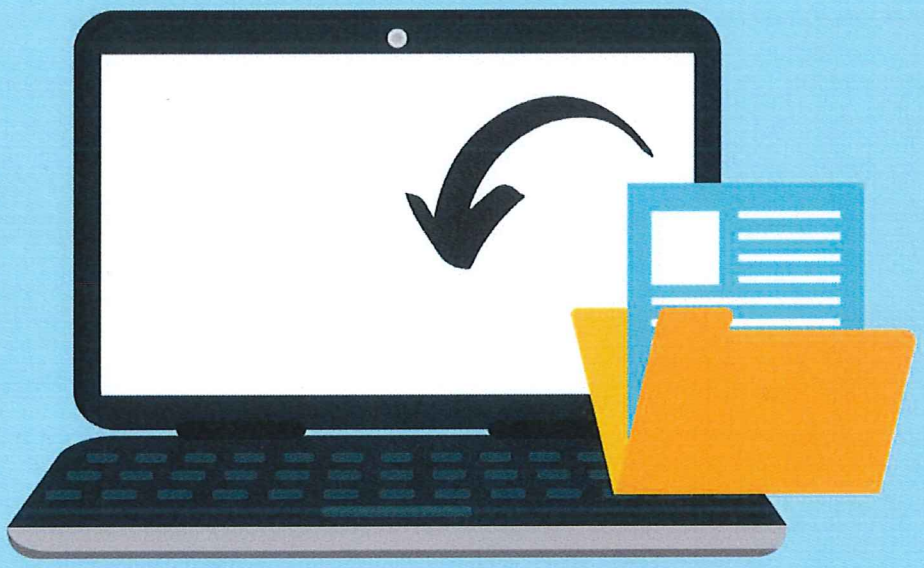

À partir du 1er janvier 2022, la commune reçoit mes demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.

Déposez les demandes sur le site internet de la commune ou n'hésitez pas à vous connecter directement sur https://sve.sirap.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

AdCF Assemblée des Communautés de France

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

Balcons du Dauphiné COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera également **aux demandes d'autorisation d'urbanisme**, avec l'obligation **pour toutes les communes** d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

Quels sont les bénéfices du service en ligne ?

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant vos demandes de permis de construire en ligne.
Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

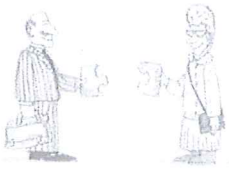

Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

Dès aujourd'hui…

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?
Sur service-public.fr, AD'AU, pour Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, permet de constituer vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.
Sur AD'AU, laissez-vous guider !
La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement pré-rempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir.
Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

Et toujours…

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité
AdCF Assemblée des Communautés de France
AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE
Balcons du Dauphiné COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

Vos démarches d'urbanisme en ligne sur la commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

GUIDE

PRATIQUE

À partir du 1er janvier 2022, la commune reçoit vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement et facilement accessibles.

Laissez-vous guider !

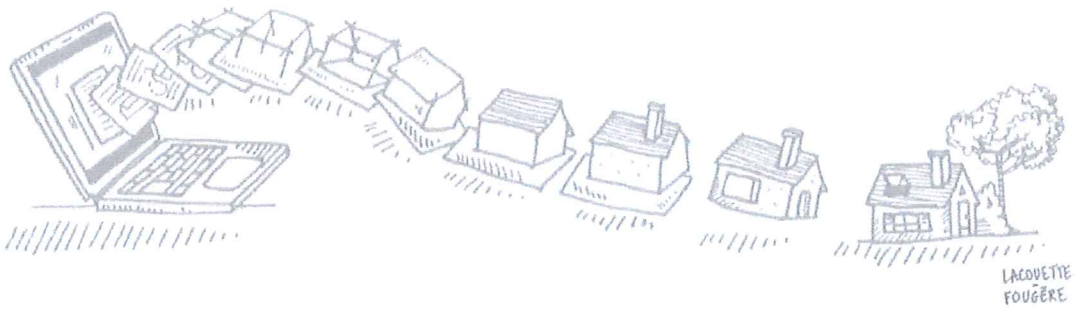

balcons du dauphine COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

J'ai un projet de travaux…

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est…

- **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez,** dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche plus écologique,** grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes,** grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

balcons du dauphiné COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux

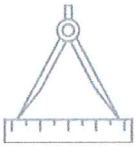

Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction

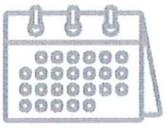

Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Je me rends sur le site internet de la commune ou utilise directement le téléservice mis en place en allant sur l'adresse internet : https://sve.sirap.fr et en choisissant votre commune.
- Je me laisse guider par le téléservice tout au long de la démarche : je complète intégralement l'imprimé proposé, je dépose mes pièces dématérialisées, je signe électroniquement ma demande.
- Je reçois un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) envoyé sous un jour ouvré après le dépôt, suivi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE) envoyé sous 10 jours ouvrés après le dépôt.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

balcons du dauphiné COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

SERVICE URBANISME *urbanisme@lesavenieres.fr*

sur rendez vous lundi-mardi-jeudi au 04 74 33 87 07

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 00

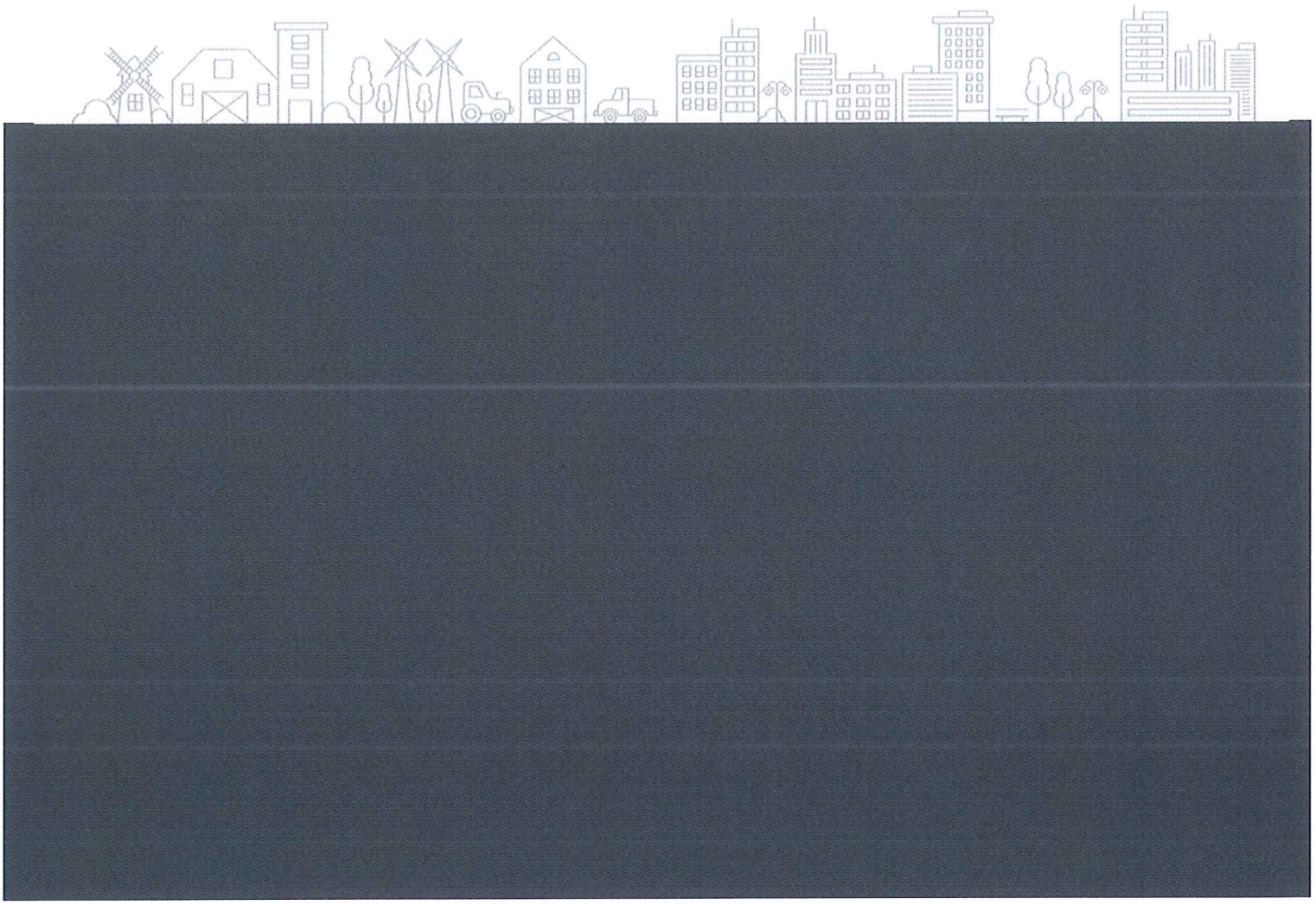

balcons du dauphiné COMMUNAUTÉ DE COMMUNES